



Fillière est née officiellement le 1^{er} janvier 2017 de la fusion des communes d'Aviernoz, d'Evires, des Ollières, de Saint-Martin-Bellevue et de Thorens-Glières. Les communes historiques deviennent des communes déléguées et conservent leurs noms, leurs territoires et leurs identités. Avec 9686 habitants, Fillière est la deuxième commune de l'agglomération du Grand Annecy en nombre d'habitants. Elle est la plus étendue de la nouvelle agglomération du Grand Annecy et devient la deuxième commune en superficie du département de Haute-Savoie.

La commune de FILLIÈRE recherche plusieurs

**animateurs et animatrices
enfance jeunesse :
postes permanents + postes à l'année,
avec divers temps de travail**

Date prévue pour la prise de fonctions : 1^{er} septembre 2023

Type de recrutement : fonctionnaire ou, à défaut, contractuel.le de droit public

Cadre d'emplois : adjoint d'animation (tous grades)

Date limite de réception des candidatures : au plus vite

Sous la responsabilité de la directrice ou du directeur du site, vous assurez la surveillance et l'animation des services périscolaires (**temps de restauration scolaire, accueil matin et/ou soir**) et, selon les postes, extrascolaires (**accueil de loisirs, mercredi et/ou vacances scolaires**).

Missions (selon les postes)

1. Surveiller et animer le temps de restauration scolaire :

- ✓ assurer l'accueil physique des enfants de l'école maternelle ou de l'école élémentaire
- ✓ procéder au service et à la desserte des repas dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ assurer l'encadrement extérieur et la surveillance des enfants

2. Animer et encadrer les temps d'accueil périscolaires (matin et/ou soir) :

- ✓ assurer l'accueil physique des enfants
- ✓ proposer des activités pédagogiques, ludiques, sportives ou culturelles
- ✓ assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation

3. Animer et encadrer en accueil de loisirs :

- ✓ proposer des projets d'animation envers les publics enfants et jeunes
- ✓ assurer l'animation auprès des enfants en extérieur ou en intérieur dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ participer à la préparation des activités avec l'équipe d'animation

Avantages :

- ✓ **formation BAFA prise en charge** sur le temps de travail, selon conditions et motivation
- ✓ **recrutement par contrat pour toute l'année scolaire** (sauf si fonctionnaire)
- ✓ possibilité de **pérennisation** par un autre contrat ou par une mise en stage (=statut fonctionnaire)
- ✓ temps d'échanges, ateliers de formation courts et participatifs tout au long de l'année

Profil recherché

Doté.e d'un sens accru du service public et du contact :

- ✓ **dynamique et motivé.e, vous appréciez l'animation avec le public 3-11 ans**
- ✓ vous êtes titulaire du concours d'adjoint d'animation ou du **BAFA (souhaité)**
- ✓ vous disposez d'une expérience réussie dans l'animation auprès du jeune public (souhaitée)
- ✓ vous disposez des connaissances requises pour exercer les fonctions : élaborer, mettre en œuvre et encadrer des activités en fonction des besoins et des caractéristiques des enfants / jeunes accueillis dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité
- ✓ vous appréciez le travail en équipe, vous aimez partager les connaissances et rendre compte
- ✓ vous savez réagir de manière professionnelle aux conflits
- ✓ vous faites preuve d'organisation, d'autonomie, d'une qualité d'écoute et d'une absolue discrétion dans l'exercice de vos fonctions
- ✓ permis B (souhaité)

Temps de travail , lieu d'affectation et horaires

- ✓ temps de travail annualisé = rémunération lissée sur 12 mois (même rémunération chaque mois)

Postes disponibles pour cette année scolaire 2023-2024 :

site d'ÉVIREs :

- poste permanent P232, temps de travail annualisé 17,75/35^e
- poste temporaire T833, temps de travail annualisé 17,73/35^e

- ✓ **site des OLLIÈRES :**

- poste temporaire T849, temps de travail annualisé 17,80/35^e
- poste permanent P320, temps de travail annualisé 23,90/35^e

- ✓ **site de THORENS-GLIÈRES :**

- poste temporaire T838, temps de travail annualisé 25,43/35^e
- poste permanent P290, temps de travail annualisé 34,41/35^e
- poste temporaire T839, temps de travail annualisé 25,98/35^e
- poste temporaire T844, temps de travail annualisé 27,16/35^e
- poste temporaire T845, temps de travail annualisé 25,43/35^e
- poste temporaire T846, temps de travail annualisé 20,85/35^e

- ✓ **site de SAINT-MARTIN-BELLEVUE :**

- poste temporaire T853, temps de travail annualisé 33,03/35^e
- poste permanent P326, temps de travail annualisé 33,97/35^e
- poste temporaire T854, temps de travail annualisé 19,25/35^e
- poste temporaire T855, temps de travail annualisé 33,97/35^e
- poste temporaire T860, temps de travail annualisé 9,78/35^e
- poste temporaire T861, temps de travail annualisé 7,43/35^e
- poste temporaire T862, temps de travail annualisé 7,43/35^e
- poste temporaire T863, temps de travail annualisé 7,43/35^e
- poste temporaire T864, temps de travail annualisé 7,43/35^e
- poste temporaire T865, temps de travail annualisé 14,46/35^e

Les temps de travail indiqués ci-dessus sont susceptibles de modifications mineures en fonction notamment de la répartition des enfants dans les classes.

Rémunération

- ✓ régime indemnitaire (= **prime mensuelle fixe** + prime annuelle variable selon statut)
- ✓ **titres-restaurant à 7,50 €**
(3 € versés par le salarié et 4,50 € versés par l'employeur par journée entière travaillée)
- ✓ **action sociale** via le CNAS (www.cnas.fr)

✓ participation à la protection sociale « prévoyance **maintien de salaire** »

Modalités de recrutement

Pour les postes permanents (référence Pxxx) : recrutement **fonctionnaire** (adjoint d'animation tous grades) ou lauréat.e de concours ou, à défaut, **par contrat de droit public**. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel, sur la base de l'article L332-14. À titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.

Pour les postes temporaires (référence Txxx) : recrutement par **contrat pour l'année scolaire** (article L332-23 1°).

Renseignements et candidature

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Mme GUILLOIS, responsable adjointe du pôle enfance jeunesse solidarité, au 07.60.44.61.67, ou le pôle ressources humaines au 09.71.09.05.54 ou au 09.71.09.05.65.

Transmettre votre candidature complète (CV + lettre de motivation + selon expérience 3 références contrôlables) **à Monsieur le Maire de Fillière, par courriel à rh@commune-filliere.fr (fichier pdf)**, ou à défaut par courrier adressé au pôle ressources humaines, 300 rue des Fleuries, THORENS-GLIÈRES, 74570 FILLIÈRE.



*Toute candidature fera l'objet d'un accusé de réception électronique.
Une candidature incomplète ne sera pas examinée (sont exigés un CV et une lettre de motivation).*